



Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine et Marne

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture le 14 mars 1973 sous le n° W771006457, Parution
au JO du 23 mars 1973 – Agrément FFTA 2677000 N° SIRET 40150592000025

SIEGE SOCIAL : 4 Chemin des Verveines - 77330 OZOIR LA FERRIERE

Tél : 01.60.02.80.63 - mobile 06.72.65.42.20

courriel : alainbeaunee@free.fr site : www.archersdu77.fr

REGLEMENT DU TOURNOI JEUNES

Commission JEUNES : jeunes@archersdu77.fr

OBJECTIF

Faire découvrir les compétitions de tir à l'arc **aux nouveaux archers et encourager la participation des archers non compétiteurs.**

PUBLIC

Le tournoi est ouvert à tous les archers licenciés FFTA de Seine et Marne des catégories Poussin à Junior.

La priorité est donnée aux archers non compétiteurs (**on appelle un archer compétiteur, un archer qui a participé à plus de 2 compétitions officielles au cours des 2 dernières années, que ce soit dans la même arme ou pas et quelles que soient la discipline et la catégorie.**)

INSCRIPTIONS

Le montant de l'inscription pour chaque épreuve est intégralement versé à l'organisateur pour couvrir les frais engagés.

Voir en annexe 2 le montant de l'inscription.

Les archers peuvent s'inscrire dans tous les concours du Tournoi Jeunes du 77, mais les archers de la zone où se déroule le concours, restent prioritaires.

DEROULEMENT

Les rencontres se déroulent, si possible, pendant une séance d'entraînement et prennent la forme d'un demi-concours non sélectif ; une pause peut être envisagée à la moitié de l'épreuve sur initiative de l'organisateur.

Les zones organisent leurs concours librement,

Voir en annexe 3 l'organisation des zones.

Le tournoi est articulé sur **3 épreuves obligatoires.**

Les deux premières ont lieu en salle. La dernière épreuve (finale du tournoi) est réalisée en extérieur en juin. L'archer est libre de participer à plusieurs compétitions de même distance dans les épreuves en salle.

Voir en annexe 2 le détail des épreuves.

Les épreuves du tournoi jeunes servent de support au Challenge Marie-Christine EVAIN.

Voir en annexe 1 le règlement du challenge MARIE CHRISTINE EVAIN

CLASSEMENT

Le classement est obtenu par l'addition des scores des 3 épreuves.

Les récompenses remises lors de la finale du tournoi sont offertes par le Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine et Marne.

Pour le classement seront pris en compte les scores

- ✓ Pour la salle : le meilleur score de chaque épreuve
- ✓ Pour l'extérieur : le score lors de la 3ème étape

Le classement est établi par année de licence (moins d'un an et plus d'un an), dans les catégories reconnues par la FFTA.

1ère année de licence, y compris les licences découvertes de la saison précédente.

Poussins / Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors
H / F	H / F	H / F	H / F

2ème année de licence

Poussins / Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors
H / F	H / F	H / F	H / F

Les archers compétiteurs sont acceptés mais ne sont pas classés.

Les résultats des différentes étapes devront être envoyés au responsable de la commission "jeunes" (jeunes@archersdu77.fr) par fichier au format Excel modèle joint en annexe 4, pour parution sur le site du CD77.

ANNEXE 1

CHALLENGE MARIE CHRISTINE EVAIN

En mémoire de Marie Christine EVAIN, qui a beaucoup œuvré pour les jeunes, le département organise un challenge.

REGLEMENT

Chaque année le trophée du challenge est remis à la compagnie ou au club dont l'équipe réalise le meilleur score calculé par le cumul de points des 3 épreuves.

Une équipe

- participe à chaque épreuve
- est composée de 3 tireurs
- est mixte
- comporte au maximum 1 tireur de plus d'un an de tir.

Les tireurs retenus dans l'équipe peuvent être différents d'une étape à l'autre.

Le trophée est définitivement acquis par la compagnie ou club qui remporte le challenge trois années consécutives ou cinq années non consécutives.

Gagnants du Challenge par saison

2015 : Veneux les Sablons

2014 : Souilly

2013 : Condé Ste Libiaire

2012 : St Mard

2011 : Mitry Mory

ANNEXE 2

Inscriptions

Le montant est fixé à : 3 euros par archer

Distances de tir

Les épreuves se déroulent sur une série de 10 volées de 3 flèches pour les concours en salle et d’une série de 12 volées de 3 flèches pour le concours extérieur.

✓ Concours Salle

- 1ère épreuve

Catégories	Type de blason	Distance de tir
Poussins et benjamins	Blason de 60	10m
Minimes et +	Blason de 60	15m

- 2^{ème} épreuve

Catégories	Type de blason	Distance de tir
Poussins et benjamins	Blason de 60	12m
Minimes et +	Blason de 60	18m

✓ Concours extérieur

- 3ème épreuve

Catégories	Type de blason	Distance de tir
Poussins	Blason de 60	15m
Benjamins	Blason de 60	18m
Minimes et +	Blason de 60	25m

Dates des tirs

- 1ère épreuve : entre le 1er janvier et le 28 février 2017
- 2ème épreuve : entre le 1er mars et le 30 avril 2017
- 3ème épreuve : Torcy le 4 juin 2017.

ANNEXE 3

Organisation des zones

ZONE	CONTACT	COMPAGNIE OU CLUB		
Zone 1	Pascale Bourbon pbourbon@orange.fr	Annet sur Marne Dammartin en G Moussy le Neuf	Mitry Mory Saint Mard Claye	Saint Pathus Souilly Villeparisis
Zone 2	Myriam Madouri myriammadouri1@gmail.com	Bussy Saint Georges Champs sur Marne	Chelles Dampmart	Lagny sur Marne Torcy
Zone 3	Alain Beaunée Lao.president@gmail.com	Brie Comte Robert Pontault Combault Chaumes en Brie Verneuil l'Etang	Ozoir la Ferrière Roissy en Brie	Tournan en Brie Saint Thibault des Vignes
Zone 4	Martine Coquery mc.om@bbox.fr	Chambry Condé Sainte Libiaire Couilly Pont aux Dames Crégy les Meaux	Esbly Meaux Montry	Mouroux Quincy Voisins Saint Germain sur Morin
Zone 5	Gil LOZACH glzh.tal.jeunes77@gmail.com	Bois le Roi Champagne sur Seine Melun Fontainebleau - Avon	Cesson - Vert Saint Denis Nemours Veneux les Sablons	Le Mée sur Seine Savigny le Temple Voulx
Zone 6	Maryse Taillebois cie.chalmaison@wanadoo.fr	Cannes Ecluse Saint Germain Laval	Chalmaison Provins	Nangis Le Chatelet en Brie